

TMS

Alléger la charge grâce au collectif

Les troubles musculosquelettiques (TMS) représentent aujourd'hui la première cause de maladies professionnelles en France. Leurs causes sont multifactorielles : usure professionnelle, port de charges lourdes, gestes répétitifs, organisation du travail, moyens mis à disposition, etc. Dès lors, comment mieux manager ce risque ?

Julia Ollivier et Maud Sacerdoti

En raison de leurs causes multifactorielles, la prévention des TMS est d'autant plus complexe. Les directions d'entreprises réalisent trop souvent que les conditions de travail présentent un risque de développer des TMS une fois constatée l'apparition des premiers troubles. A ce stade, il est déjà trop tard ! Alors comment agir en amont et prévenir le risque plutôt que de le guérir ?

LA SENSIBILISATION

La prévention des TMS nécessite que la direction soit en mesure d'identifier

l'ensemble des situations à risque pour leurs collaborateurs. Pour ce faire, sensibiliser ses managers de proximité à une vision globale du risque est le premier levier d'action.

Prenons l'exemple d'un entrepôt de logistique : il est généralement admis que les gestes répétitifs et le port de charges lourdes sont les sources principales des maux des salariés. Cependant, d'autres facteurs potentiels interviennent, comme la température, le matériel, la cadence...

Autant d'éléments sur lesquels il est possible d'agir pour diminuer le risque.

LE MANAGEMENT PARTICIPATIF

Le management participatif offre la possibilité aux salariés concernés par le risque, de contribuer à la recherche de solutions. Leur expérience du terrain apporte une vision concrète des problématiques rencontrées.

Les collaborateurs peuvent être sollicités à différentes étapes : groupes de travail pour chercher des solutions, tests des différentes solutions proposées, etc. Considérons par exemple une direction qui commanderait de nouveaux sièges et les déploierait dans l'ensemble de l'entreprise avant de les avoir fait tester. Dans cette situation, il y a de fortes chances que ces derniers ne s'adaptent pas aux différentes morphologies des salariés.

La démarche participative permet également de réduire les sentiments de « réticence au changement » et de fédérer les collaborateurs autour d'un projet.

AGIR SUR L'ORGANISATION DU TRAVAIL

En dépit des nombreuses façons d'organiser le travail au sein des entreprises, toutes visent l'optimisation de la productivité et l'atteinte des objectifs. Il est nécessaire d'y intégrer la prévention des risques. En effet, dans une logique d'amélioration continue, l'organisation du travail doit



© DR

JULIA OLLIVIER

Ergonome en service de prévention et santé au travail depuis huit ans, dont quatre à Efficience santé au travail, Julia Ollivier conseille et accompagne les employeurs et les salariés sur des problématiques de maintien en emploi, de prévention des TMS et de conception des situations de travail.



© DR

MAUD SACERDOTI

Ergonome et psychologue du travail, Maud Sacerdoti intervient depuis deux ans chez Efficience Santé au Travail sur le secteur du Val-d'Oise (95). Elle est référente TMS pro.



© Pixels / Yuri Kim

Le port de charges lourdes est une des principales sources des TMS.

être régulièrement questionnée.

Par exemple, travailler en binôme peut, dans certains cas, mieux répartir la charge de travail entre les salariés. C'est ce qui est mis en place dans certains EHPAD pour les aides-soignantes lors des toilettes de résidents ayant un niveau de dépendance plus élevé. Cette mesure organisationnelle permet de limiter la manipulation du résident par une seule personne, et donc de réduire le risque d'apparition de TMS. Cependant, cette mesure peut ne pas suffire, dans le cas de sous-effectif notamment.

L'ANTICIPATION POUR UNE MEILLEURE ADAPTATION

Il existe toujours des aléas impactant l'organisation du travail (cadence imprévue, matériel endommagé, etc.) pouvant être plus ou moins anticipés. Prenons le cas d'un gardien face à des encombrants déposés dans le local poubelle. Cette situation est récurrente et peut être anticipée en mettant en place des dispositifs pour recourir à une entreprise de collecte des encom-

brants. Ainsi, le salarié n'a pas à les déplacer seul et sa santé est préservée. L'anticipation passe par la bonne connaissance du réel, des contraintes, ou encore des moyens mis à disposition. Il est impossible de tout prévoir. Cependant, l'identification des ressources mobilisables en cas d'imprévu est essentielle pour réduire les situations d'inconfort pour les salariés.

A QUI S'ADRESSER ?

Il est recommandé dans un premier temps de s'adresser à votre service de santé au travail. Ce dernier dispose d'une équipe pluridisciplinaire composée, entre autres, d'ergonomes IPRP (Intervenant en prévention des risques professionnels) qui vous accompagneront dans le repérage et l'évaluation du risque de TMS, puis vous proposeront des solutions adaptées.

Votre contrôleur Carsat constitue également une personne ressource. En effet, face à l'ampleur que prennent les TMS, l'assurance maladie a développé différents dispositifs d'aide et d'accompagnement à la prévention des TMS. Il existe, notamment, un programme national de prévention des troubles musculo-squelettiques : intitulé « TMS PROS », il propose un accompagnement à l'évaluation de ce risque. A ce programme s'ajoute la possibilité de débloquer des financements pour l'achat de solutions permettant de prévenir les TMS (sous condition de diagnostic, via un ergonome IPRP). ■

L'anticipation passe par la bonne connaissance du réel, des contraintes, ou encore des moyens mis à disposition.